

Résumé du conseil municipal du 30 août 2019

*Retrouvez le résumé du
conseil en ligne sur*

www.flamanville.fr

*Vie locale / espace
téléchargement*

et

*Abonnez-vous à notre lettre
d'information*

Présents :

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, BRISSET Franck, BODROS Pierre, MELIN Katy, LÉBOULANGER Arnaud, GOURHAN Lydie, LEROY Vincent

Absent : RESSENCOURT Christelle

Absents excusés : MAHOUDEAUX Adélaïde, PINABEL-POARD Corinne, VICTOIRE Valérie. BOURDON Arnaud

Secrétaire de séance : Franck BRISSET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h37

Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 4 juillet 2019 : à l'unanimité

CREATION DU POSTE DE DGS AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant les caractéristiques spécifique et atypique de la commune de Flamanville qui allie celles d'un bourg centre, d'une commune littorale, d'une commune d'implantation de réacteurs nucléaires en exploitation et en construction, ainsi que celle d'une commune au riche passé industriel et patrimonial, caractéristiques dépassant largement celles d'une commune de moins de 2 000 habitants,

Considérant les enjeux d'intérêt communal et national auxquels la commune doit répondre à court et moyen terme, en particulier

- au titre du nucléaire pour la protection des populations dans le périmètre de danger immédiat,
- au titre de l'urbanisme pour la mise à jour du PLU arrêté en 2008 et en cours d'instruction dans le nouveau cadre institutionnel par la CA du Cotentin (PLUi)
- au titre des développements post chantier et en particulier touristiques sur des atouts préexistants (Port Diélette, liaisons avec les Iles, Château, Parc, Bois, Sémaphore, GR 223, centre d'information du public du CNPE, Corons de la Mine, etc...) dans un contexte réglementaire contraint et complexifié (loi littoral, circulaire Borloo, déploiement de la loi NOTRe et périmètre des compétences...),

Considérant les profils des candidats ayant répondu à l'offre d'emploi publiée le 13 mai 2019,

Entendu les échanges faits avec les services préfectoraux et le centre de gestion,

Considérant que la commune de Flamanville doit assurer les enjeux auxquels elle est confrontée, et qu'elle ne peut le faire qu'en renforçant les compétences de ses équipes administratives et techniques,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché principal en raison de la mutation de l'attaché occupant le poste de Directrice Générale des Services et du recrutement d'un attaché principal pour le remplacer,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer à compter du 01^{er} Novembre un poste d'attaché principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Créé à compter du 1^{er} Novembre 2019 un poste d'attaché principal,
- Confirme que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2019
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

GENDARMERIE – AVENANT 4 LOT 3

Dans le cadre du marché de restructuration et d'extension de la gendarmerie, une moins-value est nécessaire pour le lot 3 « démolition – gros œuvre » de l'entreprise LEDUC.

Cet avenant a pour objet :

- Moins-value relative à la démolition non réalisée locaux de services

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'accepter l'avenant n°4 au lot 3 des travaux d'extension et restructuration de la gendarmerie d'un montant de – 4 493.30€ HT (- 5 391.96€ TTC) (Devis d19-07-00839), soit un marché total de 1 319 553.01€ HT, soit 1 583 463.61€ TTC
- d'inscrire les crédits au compte 2313-46 du budget primitif 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

GENDARMERIE – RECTIFICATIF AVENANT 2 LOT 14

Dans le cadre de l'extension de la gendarmerie, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le lot 14 « Plomberie sanitaire – chauffage – ventilation » de l'entreprise TABARIN & ENTZMANN.

Cet avenant a pour objet :

- Chiffrage supplémentaire relatif aux bâtiments A et C (1 793.82€ HT, 2 152.58€ TTC)
- Installation de douches PMR dans les 4 logements Type T4B (5 966.40€ HT, 7 159.68€ TTC)

Soit 7 760.22€ HT (9 312.26€ TTC)

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'accepter l'avenant n°2 au lot 14 des travaux d'extension et restructuration de la gendarmerie d'un montant de 7 760.22€ HT (9 312.26€ TTC), soit un marché total de 648 840.08€ HT, soit 778 608.10€ TTC
- d'inscrire les crédits au compte 2313-46 du budget primitif 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

GENDARMERIE – AVENANT 3 LOT 14

Dans le cadre du marché de restructuration et d'extension de la gendarmerie, une moins-value est nécessaire pour le lot 14 « Plomberie sanitaire, chauffage, ventilation » de l'entreprise TABARIN & ENTZMANN

Cet avenant a pour objet :

- Remise en état des salles de bains des chambres existantes, pour un montant de - 189.81€ HT, soit -227.77€ TTC (devis 2019/06/09337)

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°3 au lot 14 des travaux d'extension et restructuration de la gendarmerie d'un montant de -189.81€ HT (-227.77€ TTC), soit un marché total de 648 650.27€ HT, soit 778 380.32€ TTC
- d'inscrire les crédits au compte 2313-46 du budget primitif 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.
-

GENDARMERIE – DECISION MODIFICATIVE 2019-04

Lors du vote du budget primitif 2019, la commune n'avait pas connaissance de la demande de travaux supplémentaires ou de modifications pour les lots :

- N°3 – démolition – gros-œuvre – entreprise LEDUC
- N°14 - Plomberie sanitaire, chauffage, ventilation - entreprise TABARIN & ENTZMANN

Les avenants votés sont d'un montant de :

LOT	AVENANT	ENTREPRISE	MONTANT AVENANT HT	TVA	MONTANT AVENANT TTC	COMPTE
3	4	LEDUC	- 4 493.30€	-898.66 €	- 5 391.96€	2313-46
14	2	TABARIN & ENTZMANN	-518.40€ (rectificatif)	-103.68€	- 622.08€	2313-46
14	3	TABARIN & ENTZMANN	- 189.81€	- 37.96€	- 227.77€	2313-46
				TOTAL	-6 241.81€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- de voter la décision modificative 2019-04 pour ajuster le compte 2313-46 relatif à l'opération gendarmerie

Compte	Crédits avant DM	DM	Crédits après DM
2313-46	6 290 512.68 €	- 6 242 €	6 284 270.68 €
020 (dépenses imprévues)	76 876.60 €	+ 6 242 €	83 118.60 €

SERVICES MEDICAUX / PARAMEDICAUX – CONTROLE TECHNIQUE

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des services médicaux et paramédicaux, il est nécessaire de désigner un contrôleur technique.

Vu les résultats de la consultation,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la société BUREAU VERITAS, pour la mission de contrôle technique de l'opération d'aménagement des services médicaux / paramédicaux,
- d'inscrire la dépense de 4 770€ HT au budget primitif 2019, compte 2031-12,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

SERVICES MEDICAUX / PARAMEDICAUX – MISSION SPS

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des services médicaux et paramédicaux, il est nécessaire de désigner un Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)

Vu les résultats de la consultation,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la société MESNIL SYSTEM, pour la mission CSPA de l'opération d'aménagement des services médicaux / paramédicaux,
- d'inscrire la dépense de 3 450€ HT au budget primitif 2019, compte 2031-12,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

AMENAGEMENT DU PARKING DU RAFIOT – ETUDE GEOTECHNIQUE

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du parking du Rafiot, il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique.

Vu les résultats de la consultation,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la société SOL EXPLORER, pour la réalisation de l'étude géotechnique de l'opération d'aménagement du parking du Rafiot,
- d'inscrire la dépense de 4 056€ HT , 4 867.20€ TTC au budget primitif 2019, compte 2031-16,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.
-

JURY DES ASSISES 2020

En vue de dresser la liste préparatoire pour la composition du jury des assises 2020, l'assemblée est invitée à procéder au tirage au sort de trois personnes figurant sur la liste électorale de la commune.

Le tirage au sort donne les résultats suivants :

Millier	Centaine	Dizaine	Unité	Nom Prénom
0	0	9	5	BIENVENU Françoise
0	3	9	1	EGRET Mathieu
1	0	5	0	PREVEL Julien

DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de dérogation au repos dominical pour les équipes d'essais sur le chantier de l'E.P.R. de Flamanville, du 20 septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 inclus

- pour l'entreprise ASSYSTEM
- pour l'entreprise EURO CONTROLE PROJET
- pour l'entreprise ALSTOM POWER SYSTEMS/GE POWER

Après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention
Le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical des entreprises citées ci-dessus.

DELIBERATION SUBVENTION TAXI SAG

La Communauté de Communes des Pieux, par délibération du 17 juin 2016 a décidé de soutenir le SAG du Canton des Pieux dans la continuité et le développement du service de transport à destination des personnes âgées de 60 ans et plus ou en situation de handicap, TAXI SAG.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a assuré le versement de cette subvention pour les années 2017 et 2018. Elle a décidé de ne plus assurer cette compétence et de transférer le versement de celle-ci aux communes du secteur.

Nous venons d'être informés du montant de cette subvention qui fait l'objet d'une attribution de compensation correspondante à hauteur de 11 570€ à la commune de Flamanville, siège de l'association organisatrice.

Monsieur HUREL ne participe pas ni aux discussions, ni au vote.

Ceci entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité,

- d'attribuer une subvention de 11 570€ à l'association SAG du Canton des Pieux au titre de l'activité de transport de proximité TAXI SAG.
- d'inscrire la somme de 11 570€ au budget primitif 2019, compte 6574.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

FETE DE LA SAINTE-BARBE

Fanny MONIER, illustratrice à Bruxelles, et petite-fille d'un mineur de Diélette et May-sur-Orne, a proposé de faire quelques esquisses sur le sujet de la Mine de Diélette.

Après en avoir délibéré, à la majorité avec trois abstentions,
Le conseil municipal décide :

- de faire l'acquisition de 8 panneaux et 250 brochures pour un montant de 2 930 €.
- d'inscrire la somme de 2 930€ au budget primitif 2019, compte 6232.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h22